

Mika Lindsay

23 h ·

Petit retour d'expérience. Nous avons consulté ce jour au nouveau centre de soins de Faulquemont. Nous sommes reçus par un des 4 médecins urgentistes qui ont ouvert ce centre avec leurs fonds propres. J'étais étonnée de savoir qu'ils n'avaient reçu aucune aide financière, Région, département, Mairie. Ils sont salariés de leur propre société. Le médecin présent m'a parlé du projet à court terme de construire un bâtiment toujours à Faulquemont avec des spécialistes et de la radiologie. Très satisfaite de la prise en charge. Ouvert de 7h à 20h du lundi au samedi. Également les soins infirmier. Et prélèvement de sang de 7h à 10h. Plus besoin d'aller à saint Avold. Une réelle offre pour désencombrer les urgences.

Ce commentaire est paru sur Facebook.

Voici le mien :

En clair, aucune aide financière de qui que ce soit, même pas de la commune de Faulquemont.

Ce qui n'a pas empêché le maire Bruno BIANCHIN et un certain Alain LABRE, LREM, candidat sur la prochaine liste du maire, de s'en attribuer le mérite.

Jusqu'à ne pas relayer l'invitation des 4 médecins urgentistes à la population de Faulquemont et aux élus.

<https://patrickbonnet.org/2020/02/16/urgentistes/>

--00--

J'ai comme le sentiment, que ces deux-là n'ont pas dit toute la vérité à ces 4 professionnels. A savoir, que le District Urbain de Faulquemont avait depuis le mois de septembre, la compétence santé dans ses statuts. En voici l'extrait :

***LE MEDICO-SOCIAL**

Extension de la compétence du DUF en matière de médicosocial lors du Conseil Communautaire du 04 septembre dernier. LES STATUTS DU DUF INTEGRERONT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- 1/ L'Elaboration du contrat local de santé ou schéma équivalent
- 2/ La Possibilité d'attribution d'aides pour l'installation ou la reprise de locaux professionnels de santé sur le territoire du DUF**
- 3/ La Possibilité de construire ou de subventionner la réalisation d'infrastructures et d'équipements médico-sociaux dans le but de maintenir des services de proximité**
- 4/ L'Accompagnement éventuel des actions de l'Etat en matière de santé

**Au regard de cette nouvelle compétence du DUF,
pourquoi ces 4 professionnels n'ont pas privilégié un partenariat avec le
District Urbain de Faulquemont plutôt que Faulquemont ?**

--00--

Demain, lundi 24 février 2020, au cours du conseil municipal, le maire de Faulquemont proposera aux élus d'approuver la délibération suivante :

N° 01 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Convention avec la SELAS GMSI concernant l'amélioration de l'offre de santé sur le territoire de FAULQUEMONT

Rapporteur : M. BIANCHIN

La municipalité travaillait depuis des mois à l'amélioration de l'offre de santé à FAULQUEMONT *. Les nombreux contacts pris ont permis l'ouverture par la société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée Groupe Médical de Soins Immédiats (SELAS GMSI) le 17 février dernier d'un centre médical de soins immédiats dans les locaux déjà utilisés par le centre de soins infirmiers du CCAS, Place du Marché. La SELAS GMSI envisage par ailleurs la construction d'un centre de soins non programmés sur le territoire de FAULQUEMONT à proximité du magasin Super U.

Cet équipement devrait permettre à terme de désengorger les urgences hospitalières de SAINT AVOLD grâce à la prise en charge des cas les moins sévères directement dans ce centre de soins non programmés. Il contribuera également à améliorer sensiblement l'offre de santé sur notre territoire.

Je vous propose en conséquence de m'**AUTORISER** à signer avec la SELAS GMSI une convention d'une durée de 5 ans visant à permettre l'installation d'une équipe médicale de soins immédiats sur notre territoire.

***Je précise** que la municipalité est l'entité qui représente le maire et les 28 conseillers municipaux. Mon équipe et moi siégeons dans toutes les commissions municipales, JAMAIS, au grand JAMAIS, nous n'avons « travaillé depuis des mois à l'amélioration de l'offre de santé à FAULQUEMONT ».